

Règlement des stages d'apprentissage de la natation :

Article 1

Les stages d'apprentissage de la natation proposés pendant les vacances scolaires sont ouverts aux enfants non-nageurs âgés de 6 à 10 ans.

Ces stages sont organisés sous forme de cours d'une heure, les matins, sur une durée d'une semaine (hors jours fériés) :

- De 10h à 11h dans l'eau (arrivée à 9h45) pour les 6-8 ans
- De 11h à 12h dans l'eau (arrivée à 10h45) pour les 6-8 ans ou 9-10 ans

Article 2

Les cours sont organisés par groupe de 8 enfants maximum.

Les stages seront maintenus sous réserve d'un minimum de 3 inscrits.

L'enfant inscrit à un stage s'engage à le suivre durant toute la semaine, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Sauf cas de force majeure justifié, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3

Les inscriptions sont à faire à la piscine Corneille, 20A avenue Corneille, 78170 La Celle Saint-Cloud.

Seront à remplir et à fournir :

- Un bulletin d'inscription et une fiche de renseignements,
- un questionnaire de santé,
- une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile extra-scolaire.

Article 4

Le stage s'adresse à des enfants non-nageurs.

Un enfant malade ne sera pas accepté au cours.

En cas d'absence de l'enfant à une séance, il conviendra de prévenir la piscine.

Article 5

La Ville met tout en œuvre pour assurer l'encadrement des stages. Dans le cas exceptionnel d'annulation pour raison technique ou l'impossibilité de faire face à une absence d'un encadrant par exemple, la Ville s'engage à prévenir les parents (ou tuteurs légaux) au plus tôt.

Article 6

Les enfants doivent respecter le règlement intérieur de la piscine affiché dans le hall d'accueil (port du bonnet de bain obligatoire, port d'un maillot de bain conventionnel, autorisation de « top thermique » en période hivernale...)

Tout manquement grave au règlement ou à la discipline sera sanctionné par le renvoi temporaire ou définitif de l'enfant sans remboursement. Le motif sera mentionné par écrit aux parents ou tuteurs.

Article 7

Les parents accompagnateurs ne pourront accéder aux bassins. Il sera cependant toléré un passage jusqu'aux vestiaires pour aider les enfants les plus jeunes à se changer.

Article 8

La Ville de La Celle Saint-Cloud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (vêtements, lunettes, bijoux, accessoires et/ou objets divers).

Article 9

Les demandes de renseignements ou réclamations sont à adresser à la piscine Corneille (tél : 01 30 08 10 22) ou au Service des Sports de l'Hôtel de Ville, 8^E avenue Charles de Gaulle, 78 170 La Celle Saint-Cloud (tél : 01 30 78 10 94).



La Celle Saint-Cloud



Le Maire,

Olivier DELAPORTE,
Vice-Président de Versailles Grand Parc.